



Contacts pour le soutien et le développement professionnel

Voici une liste de contact utiles si vous vous posez des questions sur votre avenir professionnel. Toutes ces démarches doivent être réalisées à votre initiative.

Des questions ? Un mal-être ?

Avant tout, parlez-en avec votre cadre afin d'exposer la situation et trouver une solution. En parallèle, vous pouvez actionner les dispositifs suivants :

➤ **Besoin de parler ?**

Une ligne d'écoute pour les soignants : 0 800 858 858

➤ **Un soutien psychologique ?**

12 RDV par an pris en charge par l'assurance maladie et votre complémentaire, avec le dispositif "mon soutien psy" d'Ameli. Le psychologue doit être conventionnée avec l'assurance maladie.

Liste des praticiens sur : <https://monsoutienpsy.ameli.fr/recherche-psychologue>

➤ **Médecine du travail**

Rendez-vous possible avec le Docteur Alvarez.

Secrétariat : n.pariel@ch-montauban.fr ou 05.63.92.80.30

Envie d'évoluer et de se former ?

Des doutes à reprendre le poste actuel suite à une maladie ou un accident du travail ?

La médecine du travail peut vous recevoir et vous orienter.

L'ANFH peut aussi vous accompagner financièrement dans vos projets de formation. Plusieurs dispositifs sont possibles en fonction du diplôme souhaité, et du contexte.

Plus d'information sur : <https://www.anfh.fr/etablissements/se-former-dans-la-fph>

➤ **Un bilan de compétence**

| | |
|-----------|---|
| Qui ? | Tous les agents (titulaires et contractuels) |
| Comment ? | C'est une initiative personnelle. Vous pouvez contacter directement Marjana HASSANI de l'ANFH, qui est en charge des dispositifs individuels : m.hassani@anfh.fr ou par téléphone 05 61 14 78 66 |

➤ **Le conseil en évolution professionnelle (CEP)**

| | |
|-----------|---|
| Qui ? | *Tous les agents (titulaires et contractuels) *Dans le cadre : obtenir des informations sur un métier, une formation, des financements, évaluer la faisabilité et ou le réalisme d'un projet d'évolution professionnelle, anticiper une inaptitude.... |
| Comment ? | *6 heures d'accompagnement personnalisé *C'est une initiative personnelle. Vous pouvez contacter directement Marjana HASSANI de l'ANFH, qui est en charge des dispositifs individuels : m.hassani@anhf.fr ou par téléphone 05 61 14 78 66 |

➤ **Etude promotionnelle :**

| | |
|--------------------------|--|
| Quel type de formation : | Formation principalement : AS, IDE, AES, cadre de santé |
| Qui : | Les agents titulaires, contractuels ou stagiaires |
| Comment : | L'agent continue d'être rémunéré et sa formation est payée, en contrepartie d'un engagement à servir. C'est l'établissement qui dépose un dossier auprès de l'ANFH dans le cadre du plan de développement des compétences (PDC) |

➤ **VAE**

| | |
|--------------------------|--|
| Quel type de formation : | Tout type de formation |
| Qui : | Tous les agents ayant une expérience professionnelle sans le diplôme correspondant |
| Comment : | *Initiative personnelle de l'agent pour l'inscription *Le service RH peut aider à la rédaction du livret n°1 *Un accompagnement / formation de 24h peut être mis en place dans le cadre du plan de formation. Démarche à faire auprès du service RH en novembre. |

➤ **Congé de Formation Professionnelle (CFP).**

| | |
|--------------------------|---|
| Quel type de formation : | Pour une formation diplômante plus longue ou hors des fonctions actuelles (reconversion) |
| Qui : | Dispositif pour les titulaires ou contractuels ayant plus de 3 ans d'ancienneté |
| Spécificité : | *Durée max : 3 ans sur toute la carrière *Formation répondant aux critères définis par l'ANFH |
| Comment : | *Démarche individuelle, se rapprocher directement Marjana HASSANI de l'ANFH : m.hassani@anhf.fr ou 05 61 14 78 66 *Autorisation d'absence à demander à l'établissement |